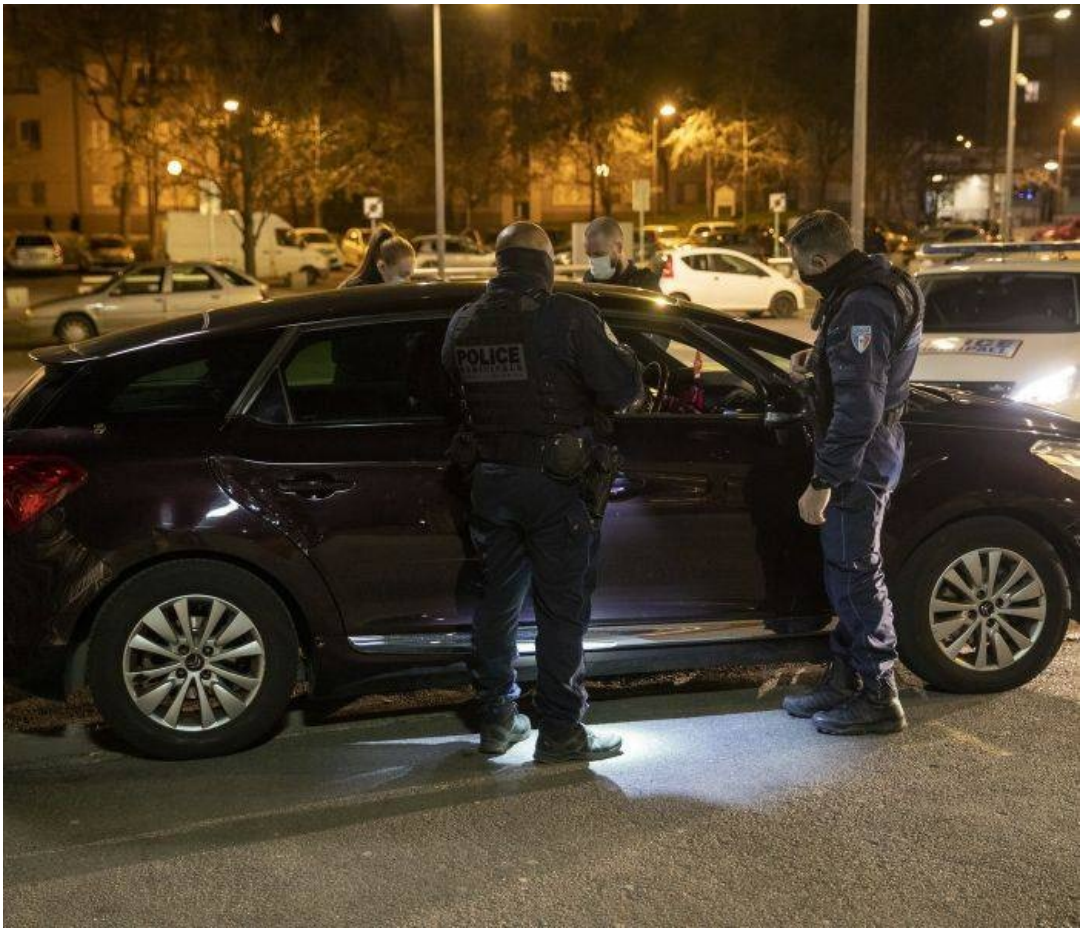
Une équipe renforcée

La communauté d'agglomération s'est dotée en 2017 d'une véritable force en matière de prévention et d'intervention en renforçant ses effectifs au fil des années et en développement de la vidéoprotection.



La police intercommunale assure une présence sur 13 communes 7j/7 à partir de 18h. Les différentes brigades exécutent des missions en collaboration étroite avec les services de police nationale et de gendarmerie nationale.



Les agents de la police intercommunale sont des agents de police judiciaire adjoints (APJA). Ils ont pour mission :

- de seconder les officiers de police judiciaire dans l’exercice de leurs fonctions ;
- de rendre compte à leurs chefs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance ;
- de constater, en se conformant aux ordres de leurs chefs, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous les

renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions ;
- de constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route et les contraventions d’outrage sexiste.

En leur qualité d’APJA, les agents de police municipale sont placés dans la chaîne pénale de la police judiciaire, sous la direction et le contrôle de l’autorité judiciaire.

Infos pratiques

Pour répondre à cette évolution, la communauté d'agglomération s'est dotée de moyens humains et techniques adaptés, d'un centre de supervision urbain moderne et d'un réseau de vidéoprotection de 400 caméras dernière génération.